



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2025-711

PUBLIÉ LE 21 NOVEMBRE 2025

Sommaire

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / AP-HP Sorbonne Université

75-2025-11-20-00006 - Arrêté de Mme Christine WELTY,
directrice **??** générale du groupe hospitalier APHP.Sorbonne
Université regroupant les sites hospitaliers Charles-Foix,
Pitié-Salpêtrière, Rothschild, Saint-Antoine, **??** Tenon, Trousseau et La
Roche-Guyon, de **??** délégation de signature pris au titre de l'article R.
6147-10 du Code de la santé publique (8 pages)

Page 3

Direction régionale des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris / Division pilotage

75-2025-11-20-00002 - Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal (Antenne de Vierzon) (4
pages)

Page 12

Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2025-11-20-00006

Arrêté de Mme Christine WELTY, directrice
générale du groupe hospitalier APHP.Sorbonne
Université regroupant les sites hospitaliers
Charles-Foix, Pitié-Salpêtrière, Rothschild,
Saint-Antoine,

Tenon, Trousseau et La Roche-Guyon, de
délégation de signature pris au titre de l'article R.
6147-10 du Code de la santé publique

**Arrêté de délégation de signature
pris au titre de l'article R. 6147-10 du Code de la santé publique**

La directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université
regroupant les hôpitaux Pitié-Salpêtrière, Charles-Foix, Saint-Antoine, Tenon,
Armand-Trousseau, Rothschild et La Roche-Guyon,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à D. 6143-35, R. 6147-5 et R. 6147-10,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu l'arrêté directeur n° 2019-030 du 3 juillet 2019 modifiant l'organisation interne de l'AP-HP,

Vu l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022 fixant les matières déléguées par le Directeur général de l'AP-HP aux directeurs de groupes hospitalo-universitaires et aux directeurs des hôpitaux ne relevant pas d'un groupe hospitalo-universitaire, au directeur de l'HAD, à certains directeurs de pôles d'intérêt commun,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Pauline MAISANI**, directrice adjointe à la directrice du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,
- **M. Aurélien MOLLARD**, secrétaire général du groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université,

à l'effet de signer tous les actes relevant de la gestion des hôpitaux regroupés dans le groupe hospitalo-universitaire AP-HP.Sorbonne Université, dans le champ d'attribution de Christine WELTY déterminé par l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 du 5 juillet 2022.

ARTICLE 2 :

Délégation de signature est donnée à :

- **M. Loïc CARBALLIDO**, directeur adjoint, chargé de la qualité, gestion des risques et expérience patients, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction de la qualité, gestion des risques et expérience patients) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E, G, H) ;
-
- **Mme Anne-Gaëlle DANIEL**, directrice adjointe chargée des achats, développement durable et logistique, à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des achats, logistique et développement durable) et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C) ;

- **Mme Hélène de BONNIÈRES**, directrice adjointe chargée des projets et de la transformation,
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des projets et de la transformation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions ;
- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources humaines et attractivité) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, F et G) ;
- **M. Jérôme HUBIN**, directeur adjoint chargé des ressources financières,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des ressources financières) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F) ;
- **Mme Julie LAIGRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation,
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et innovation) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe F : points 4, 5 et 6).
- **Mme Pascale LEMASÇON**, coordonnatrice générale des soins,
à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux, et tous actes correspondant à ses fonctions (coordonnatrice générale des soins) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe I) ;
- **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et services numériques,
à l'effet de signer tous actes correspondant à ses fonctions (Direction des investissements et services numériques) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C, D, E : à l'exception des points 3 et 8 , G : à l'exception des points 2 et 3 et paragraphe J) ;
- **M. Olivier TRÉTON**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération,
à l'effet de signer tous les actes correspondant à ses fonctions (Direction des affaires et ressources médicales, coopération) et uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A et F).

ARTICLE 3 :

Délégation générale de signature est donnée à :

- **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;
- **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice des sites Charles-Foix et Rothschild,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;
- **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine,
à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

- **Mme Pauline MAISANI**, directrice du site Pitié-Salpêtrière,

à l'effet de signer, pour ce site et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

- **M. Aurélien MOLLARD**, directeur des sites Trousseau et La Roche-Guyon,

à l'effet de signer, pour ces sites et sans préjudice des délégations de signature données par ailleurs au titre des dispositions de l'article 2 du présent arrêté, tous les actes liés à ses fonctions de directeur de site, dans le champ d'attribution du directeur du groupe hospitalier déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé ;

Les délégations prévues par le présent article sont mises en œuvre par leurs bénéficiaires dans le cadre de la politique de gestion interne du groupe hospitalier définie par la directrice préfiguratrice du groupe hospitalier, et selon les instructions qui en résultent.

ARTICLE 4 :

Direction des achats, du développement durable et de la logistique

En cas d'empêchement de **Mme Anne-Gaëlle DANIEL**, directrice adjointe chargée des achats, du développement durable et de la logistique, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Sébastien GASC et Mme Cannelle LEGALLAIS**, directeurs adjoints et adjoints à la directrice des achats, du développement durable et de la logistique (paragraphe C : En matière de contrat et de conventions, points 1, 2, 3 et 4 ; En matière d'actes unilatéraux ; En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2 et 4 ; paragraphe E : points 1 et 4) ;
- **Mme Oriane GAGNARD, M. Jean-Baptiste GAY et Mme Houda ZINE**, chargés de mission, **M. Emmanuel CLAUDIN et Mme Lydie MAUDIEU**, ingénieurs, **M. Frédéric BARRET, Mme Sylviane DECROO et M. Philippe VERDIER**, techniciens supérieurs hospitaliers, **M. Michaël BOISNOIR et M. Laurent DE BOCK**, techniciens hospitaliers et **M. Medhi GHENNAM**, adjoint administratif (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1) ;
- **Mme Sylviane DECROO**, technicien supérieur hospitalier et **M. Medhi GHENNAM**, adjoint administratif (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1 et 2 ; paragraphe E, point 1 et 4) ;
- **M. Serge FLASQUE**, ingénieur en chef et **M. Yann LAZARDEUX**, technicien supérieur hospitalier (paragraphe C, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 4) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Anne-Gaëlle DANIEL et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C : En matière de contrat et de conventions, points 1, 2, 3 et 4 ; En matière d'actes unilatéraux ; En qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2 et 4 ; paragraphe E : points 1 et 4).

Direction de la recherche et de l'innovation

En cas d'empêchement de **Mme Julie LAIGRE**, directrice adjointe chargée de la recherche et de l'innovation, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Claire DE BRITO**, directrice adjointe et adjointe au directeur de la recherche et de l'innovation ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Julie LAIGRE et ceci uniquement pour les matières correspondant à ses fonctions (Direction de la recherche et de l'innovation) et uniquement pour les matières (paragraphe F : points 4, 5 et 6) de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Direction des ressources humaines et attractivité

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice adjointe chargée des ressources humaines et attractivité, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Charles ARANDEL et Mme Anne-Gaëlle CHABOD**, directeurs adjoints, **Mme Julia SAUTEREY**, chargée de mission, adjoints à la directrice des ressources humaines et attractivité (paragraphe A, B, F et G : points 4 et 5) ;

- **M. Thomas JOULOU et M. Philippe RENAUD**, attachés d'administration hospitalière, **Mme Marie GOSSO**, chargée de mission, **Mme Cécile CHAUVAT-BOUÉDEC**, cadre supérieure de santé, **Mme Bénédicte BALOCHE**, adjoint des cadres hospitaliers, **M. Gonzague CHAUVEAU**, chargé de mission (paragraphe A, B, F et G : points 4 et 5) ;
- **Mme Oulimata NDOYE-FELTRIN, Mme Nathalie OWENS et Mme Emmanuelle SAUX**, adjoints des cadres hospitaliers (paragraphe A, B et F) ;
- **Mme Christelle NEGRIER**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe B : points 1 à 22, 26, 27, 31, 32, 36 et 38, paragraphe G : point 6) ;
- **Mme Nathalie BOUZAT**, cadre supérieure de santé (paragraphe A, B, F : points 1, 2 et 6, G : points 4 et 5, uniquement pour le site Charles Foix) ;
- **Mme Alicia MIRABEL**, cadre de santé, pour les matières correspondant à ses fonctions ;
- **M. Thomas GAUTIER**, chargé de mission (paragraphe A, B, F : points 1, 2 et 6) ;
- **M. Christian DELIER et M. Killian REMOLU**, adjoints des cadres hospitaliers (paragraphe B : points 1 à 22, 26, 27, 31, 32, 36 et 38 et paragraphe G : point 6) ;
- **Mme Sarah BALTAZE**, adjoint des cadres hospitaliers (paragraphe B : point 6) ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de Mme Marie-Pierre FEREC et uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n° 2013318-0006 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe A, B, G et H).

Direction de la qualité, gestion des risques et expérience patients

En cas d'empêchement de **M. Loïc CARBALLIDO**, directeur adjoint chargé de la qualité – gestion des risques et expérience patients, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Paul RÉMOND**, directeur adjoint, adjoint au directeur de la qualité – gestion des risques et expérience patients ;
- **Mme Anne RAPPAPORT**, ingénieur hospitalier ;
- **Mme Patricia JOHN-BAPTISTE**, cadre supérieure socio-éducatif ;
- **M. Philippe LEMESLE**, chargé de mission et **Mme Marie LE GUILLOUX**, adjoint des cadres hospitaliers ;
- **Mme Ludivine MALAPART**, attachée d'administration hospitalière, **Mme Bernadette ROBERT**, adjoint des cadres hospitaliers, **Mme Melissa AOUABDI, M. Xavier BASQUE, Mme Manon BELHOU SCHNEIDER, M. Joeris Soa BERNARD et Mme Olga GUERSAN**, adjoints administratifs (paragraphe G : point 3).

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Loïc CARBALLIDO et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe E, points 1 et 2, paragraphe G : points 2 et 3, paragraphe H).

Direction des ressources financières

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur chargé des ressources financières, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Pierre MARGAIN et Mme Marlène RUAT**, directeurs adjoints, adjoints au directeur des ressources financières ;

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F).

En cas d'empêchement de **M. Pierre MARGAIN et Mme Marlène RUAT**, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Ludivine MALAPART et M. Stéphane FERRIER**, attachés d'administration hospitalière à la direction des ressources financières ;
- ;

à l'effet de signer tous les actes correspondant aux fonctions de M. Jérôme HUBIN, et ceci uniquement pour les matières de l'arrêté directeur n°75-2022-07-05-00014 susvisé correspondant à ses fonctions (paragraphe C et F).

Direction des soins

En cas d'empêchement de **Mme Pascale LEMASÇON**, coordonnateur général des soins par intérim, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON et Mme Fernande ROGER**, coordonnatrices générales des soins ;
- **M. Patrick LABOUROT et Mme Aurélia ROLLAND**, directeurs des soins ;

à l'effet de signer tous les contrats de mise à disposition d'intérimaires passés avec des sociétés d'intérim et toutes les conventions de stage et propositions d'affectations des étudiants en soins paramédicaux et tous les actes liés aux fonctions de Mme Pascale LEMASÇON et ceci uniquement pour les matières (paragraphe I) de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Direction des affaires et ressources médicales, coopération

En cas d'empêchement de **M. Olivier TRÉTON**, directeur adjoint chargé des affaires et ressources humaines médicales, coopération, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Choëlla AKBARALY**, directrice adjointe et adjointe au directeur des affaires et ressources humaines médicales, coopération (paragraphe A et F) ;
- **Mme Delphine DUBARRY et Mme Stéphanie THERY**, attachées d'administration hospitalière, pour les matières correspondant à leurs fonctions ;
- **Mme Laurence MONIN**, adjointe des cadres hospitaliers, pour les matières correspondant à ses fonctions ;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Olivier TRÉTON et ceci uniquement pour les matières (paragraphe A et F) de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

Direction des investissements et services numériques

En cas d'empêchement de **M. Patrick LHERMITE**, ingénieur général chargé de la direction des investissements et des services numériques, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Eve BOUDON**, ingénieure générale, chargée de la direction des équipements biomédicaux et mobiliers; (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 4 ; 9 et 10 ; paragraphes D et J)
- **Mme Flore CHAUVET**, ingénieure en chef, chargée de la direction des travaux et de la maintenance et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 – dépenses d'exploitation et investissement, en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 4, 9 et 10 et en matière d'urbanisme, paragraphes D et J) ;
- **M. Cédric ALLEMAND**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique du site de Tenon et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **Mme Corentine CHAUMELY**, ingénieure en chef, chargée de la direction technique du site Saint-Antoine et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **M. Pascal FONTAINE**, ingénieur hospitalier, chargée de la direction technique des sites Trousseau et La Roche-Guyon et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **M. Saber OMEZZINE**, FF ingénieur hospitalier, chargé de la direction technique du site de Charles-Foix et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **M. Bertrand GUESSANT**, ingénieur en chef, chargé de la direction technique du site Pitié-Salpêtrière et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;
- **Mme Amandine LASALMONIE**, ingénieure en chef, chargée de la Direction des Grandes Opérations du site Pitié Salpêtrière et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et travaux-maintenance) ;

- **Mme Fanny LASSERRE**, ingénieure en chef, chargée de la direction technique de la maintenance biomédicale et pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, point 1 - dépenses d'exploitation et investissement) ;
- **Mme Sylvie CITERNE**, chargée de mission, directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphes D et J) ;
- **M. François-Xavier POTTIER**, ingénieur en chef, adjoint à la directrice des systèmes d'information, pour les matières correspondant à ses fonctions, (paragraphe C : en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales et paragraphes D et J) ;
- **M. Cédric VILQUIN**, ingénieur en chef, chargé de la sécurité générale, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de contrats et de conventions, point 2 – en qualité d'ordonnateur pour les affaires générales, points 1, 2, 4 et 7 (en matière urbanisme, demande autorisation administrative et toute déclaration prévue par le code l'urbanisme etc.), paragraphe E en matière juridique, point 5 (dépôt de plainte), paragraphe G, point 4, paragraphes D et J) ;
- **Mme Aude MOLLER-GRASSER**, attachée d'administration hospitalière, chargée du contrôle de gestion, pour les matières correspondant à ses fonctions (paragraphe C : en matière de qualité d'inventaire physique et les décisions de sorties d'actif mobilier, points 9 et 10).;

à l'effet de signer tous les actes liés aux fonctions de M. Patrick LHERMITE et ceci uniquement pour les matières (paragraphes C, D, E : à l'exception des points 3 et 8, G : à l'exception des points 2 et 3 et paragraphe J) de l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé.

ARTICLE 5 :

En cas d'empêchement de **Mme Marie-Pierre FEREC**, directrice du site Tenon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Caroline PICHON**, coordonnatrice générale des soins ;
- **M. Sabri LOKMANE**, technicien supérieur hospitalier ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Marie-Pierre FEREC a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Tenon.

En cas d'empêchement de **M. Jérôme HUBIN**, directeur du site Saint-Antoine, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Patrick LABOUROT**, directeur des soins ;
- **Mme Solène LAMBERT**, attachée d'administration hospitalière ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Jérôme HUBIN a reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Saint-Antoine.

En cas d'empêchement de **Mme Aude GOLDSZTEJN**, directrice des sites Charles-Foix et Rothschild, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Nathalie BONNET**, attachée d'administration hospitalière ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Aude GOLDSZTEJN a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Charles-Foix.

- **M. Lionel VIGOURT**, chargé de missions ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Aude GOLDSZTEJN, a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Rothschild.

En cas d'empêchement de **Mme Pauline MAISANI**, directrice du site Pitié-Salpêtrière, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **Mme Hélène de BONNIÈRES** et **M. Loïc CARBALLIDO**, directeur(ices) adjoint(e)s ;
- **M. Pierre PERES**, attaché d'administration hospitalière ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels Mme Pauline MAISANI a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directrice du site Pitié-Salpêtrière.

En cas d'empêchement de **M. Aurélien MOLLARD**, directeur des sites Trousseau et La Roche-Guyon, ou en cas de vacance de ses fonctions, délégation est donnée à :

- **M. Charles ARANDEL**, directeur adjoint ;
- **M. Lionel VIGOURT**, chargé de missions ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Aurélien MOLLARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site Trousseau.

- **Mme Sandy THÉRON**, cadre socio-éducatif ;

à l'effet de signer, dans les conditions de l'article 3 du présent arrêté, tous les actes pour lesquels M. Aurélien MOLLARD a ou avait reçu délégation de signature au titre de ses fonctions de directeur du site La Roche-Guyon.

ARTICLE 6 :

Délégation de signature est donnée, dans le champ d'attribution de la directrice du groupe hospitalo-universitaire déterminé par l'arrêté directorial n°75-2022-07-05-00014 susvisé (donnant délégation permanente de signature aux directeurs des groupes hospitaliers, de pôles d'intérêt commun et à la directrice du siège), pour les périodes de la garde administrative qu'ils sont amenés à assurer en application du tableau de garde, et pour tous les actes relevant de cette garde administrative, à :

- l'ensemble des bénéficiaires d'une délégation de signature visés aux articles 2 à 5 du présent arrêté ;

Site Charles-Foix

Mme Julie LAIGRE, directrice adjointe

Mme Muriel BROSSARD-LAHMY et M. Yann LHOMME, directeurs adjoints au Siège ;

Mme Françoise ERTEL, directrice IFSI ;

Mme Nathalie BONNET et Mme Aude MOLLER-GRASSER, attachées d'administration hospitalière, Mme Céline KILHOFFER, cadre supérieure de santé, M. Hugues HENRY, technicien supérieur hospitalier.

Site Pitié-Salpêtrière

Mme Delphine DUBARRY, M. Stéphane FERRIER, Mme Lucie HAMON, M. Thomas JOULOU, Mme Ludivine MALAPART et M. Pierre PERES, attachés d'administration hospitalière, M. Philippe GAULT et Mme Nabila TAIBI, cadres supérieurs de santé, M. Clément DAGONNEAU, cadre de santé.

Sites Charles-Foix et Pitié-Salpêtrière

M. Lyonel VERLEY, directeur adjoint au Siège ;

Mme Hélène de BONNIÈRES, M. Loïc CARBALLIDO, Mme Claire DE BRITO, M. Pierre MARGAIN et Mme Marlène RUAT, directeurs adjoints, Mme Fernande ROGER, coordinatrice générale des soins, Mme Aurélia ROLLAND, directrice des soins.

Site La Roche-Guyon

Mme Sandy THÉRON, cadre socio-éducatif, M. Etienne GUILLUY, cadre supérieur de santé, M. Yoann BOISSEAU et Mme Magalie LE HARS, cadres de santé, M. Alexis GERMONPREZ, technicien supérieur hospitalier.

Sites Rothschild - Trousseau

Mme Marie LE HUEROU, Mme Cécile MARCHAL, Mme Julia PIERRUGUES et M. Philippe RENAUD, attachés d'administration hospitalière, M. Franck DAO, adjoint des cadres hospitaliers, Sylvain HAYEZ, cadre supérieur de santé, M. Lionel VIGOURT, ingénieur hospitalier, Mme Véronique CUVELIER-FLORIAT, ingénieur en organisation.

Site Saint-Antoine

Mme Solène LAMBERT, attachée d'administration hospitalière, M. Mathieu PROTEAU, ingénieur hospitalier, Mme Pauline BOST, ingénieur biomédical, Mme Lydie MAUDIEU, ingénieur hospitalier, Mme Patricia JOHN-BAPTISTE, cadre supérieure socio-éducatif, Mme Najatte ROUINI et M. Frédéric THUILLIER, cadres supérieurs de santé.

Site Tenon

Mme Laurence CHACUN, attachée d'administration hospitalière, Mme Fanny LASSERRE, ingénieur biomédical, M. Teddy PICANON, ingénieur hospitalier, M. Sabri LOKMANE, technicien supérieur hospitalier, Mme Melissa BELHARET, cadre supérieure de santé, Mme Martine MECHICHE et Mme Hélène PIQUET, cadres de santé, Mme Bénédicte BALOCHE, adjoint des cadres hospitaliers.

Sites La Roche-Guyon, Rothschild, Saint-Antoine, Tenon et Trousseau

Mme Gaïa GANS, directrice adjointe GHU AP-HP.Paris Seine-Saint-Denis ;

M. Renaud PELLÉ, directeur adjoint au Siège ;

M. Charles ARANDEL, Mme Anne-Gaëlle CHABOD, Mme Anne-Gaëlle DANIEL, Mme Cannelle LEGALLAIS et M. Paul RÉMOND, directeurs adjoints, Mme Caroline PICHON, coordonnatrice générale des soins, M. Patrick LABOUROT, directeur des soins.

Tous les sites du groupe hospitalo-universitaires AP-HP.Sorbonne Université

Mme Marie-Pierre FEREC, Mme Aude GOLDSZTEJN, M. Jérôme HUBIN, Mme Pauline MAISANI, M. Aurélien MOLLARD et M. Olivier TRÉTON, directeurs adjoints, Mme Pascale LEMASÇON, coordonnatrice générale des soins.

ARTICLE 7 :

L'arrêté de délégation de signature n° 75-2025-09-01-00006 du 1^{er} septembre 2025 est abrogé.

ARTICLE 8 :

La directrice du groupe hospitalo-universitaire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la région d'Île-de-France, Préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 20 novembre 2025

Signé le 20 novembre 2025

Christine WELTY

Directrice du GHU AP-HP.Sorbonne Université

Direction régionale des finances publiques
d'Île-de-France et du département de Paris

75-2025-11-20-00002

Arrêté portant délégation de signature en
matière de contentieux et de gracieux fiscal
(Antenne de Vierzon)

Direction régionale des Finances publiques d'Île de
France et de Paris
94 rue Réaumur
75104 Paris Cedex 02

Antenne extra-départementale de Vierzon (SIE)

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

Le Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008, modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009, modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques, et notamment son article 4 ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Vu l'arrêté du 29 août 2022 modifié par l'arrêté du 2 septembre 2022 portant création des antennes extra-départementales de services des impôts des entreprises,

Vu le décret du 19 décembre 2024 portant nomination de M. Hugues BIED-CHARRETON, administrateur de l'État du troisième grade, en qualité de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu la décision de la Directrice générale des Finances publiques en date du 20 décembre 2024 fixant au 1er janvier 2025 la date d'installation de Monsieur Hugues BIED-CHARRETON dans les fonctions de Directeur régional des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à :

Hervé PREVOT, inspecteur principal des finances publiques, responsable de l'antenne de Vierzon des services des impôts des entreprises,

ainsi qu'à :

Benoît MAILLOCHON, inspecteur divisionnaire des finances publiques, Estelle BELLOU-KOUKOU, Jean-Pierre BAERT et Anthony CORMIER, inspecteurs des finances publiques, adjoints au responsable de l'antenne,

en charge pour le compte de la DRFIP d'Île-de-France et de Paris de certaines missions des SIE suivants :

- SIE Paris 1er-2ème
- SIE Paris 8ème ELYSEES
- SIE Paris 8ème MADELEINE
- SIE Paris 17ème

à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

2°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

3°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise, modération afférentes à la cotisation foncière des entreprises, dans la limite de 60 000 € par demande ;

4°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Article 2

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer :

1°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

2°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses
BOULC'H Alexandre	Contrôleur	10 000 €
CARTERET Céline	Contrôleur	10 000 €
CHAPRON Emilie	Contractuel (B)	10 000 €
COTTE Christelle	Contrôleur	10 000 €
DAVID Mélanie	Contractuel (B)	10 000 €
LAO Thomas	Contractuel (B)	10 000 €
LE ROH Magali	Contractuel (B)	10 000 €
ORIEUX Baptiste	Contrôleur	10 000 €

BOULC'H Alexandre	Contrôleur	10 000 €
PIERRAT Stanley	Contrôleur	10 000 €
POUZERATTE Maryline	Contrôleur	10 000 €

CHERRIER Steve	Agent administratif	2 000 €
MAZON Samuel	Agent administratif	2 000 €
SOUBIEUX Nicolas	Agent administratif	2 000 €

Article 3

Délégation de signature est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-après à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette de la cotisation foncière des entreprises, les décisions portant admission totale, admission partielle, rejet, dégrèvement ou de restitution d'office dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant rejet, remise ou modération dans la limite des montants indiqués dans le tableau ci-dessous ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses
--------------------------	-------	------------------------------------

BLANCHARD Patricia	Contrôleur	10 000 €
CABRIT Ludovic	Contrôleur	10 000 €
DIOUF Mouhamadou	Contrôleur	10 000 €
GONTHIER Romain	Contrôleur	10 000 €
HAMOLINNE Laure	Contrôleur	10 000 €
HOUNKPONOU Max	Contrôleur	10 000 €
JOUBERT Julien	Contractuel (B)	10 000 €
MEYER Joëlle	Contrôleur	10 000 €
PHILIPPON Valentine	Contrôleur	10 000 €
PONTET Damien	Contrôleur	10 000 €
PRISQUE Christel	Contrôleur	10 000 €
SIMON-MARTIN Stéphanie	Contractuel (B)	10 000 €

BAERT Sandra	Contractuel (C)	2 000 €
RETORE Amélie	Contractuel (C)	2 000 €
SIMON Séverine	Contractuel (C)	2 000 €

Article 4

Le présent arrêté s'applique à compter du 18 novembre 2025.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Paris et d'Île-de-France.

A Paris, le 20/11/2025

Le Directeur régional des finances publiques
d'Île-de-France et de Paris

signé

Hugues BIED-CHARRETON